

135^e Session du Comité des Ministres (Chişinău, 15 mai 2026)

3. Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

a. Rapport du Secrétaire Général

Document de référence
SG(2026)1

Décisions

Le Comité des Ministres

1. se félicite du rapport annuel du Secrétaire Général sur l'état d'avancement du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, tel qu'il figure dans le document SG(2026)1, et note avec satisfaction les progrès réalisés au cours de la phase de consultation ;
2. souligne la pertinence continue et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe dans la poursuite des objectifs suivants, en s'appuyant sur la dynamique du processus du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe :
 - a. renforcer les institutions et les processus démocratiques et rétablir la confiance en les rendant plus inclusifs, représentatifs, responsables, efficaces et adaptables ;
 - b. renforcer la démocratie, en utilisant une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ; moderniser sa capacité à anticiper les besoins de tous les citoyens et son fonctionnement grâce à l'innovation, notamment les technologies numériques et l'intelligence artificielle ;
 - c. protéger la sécurité démocratique en Europe et lutter contre la remise en cause des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, en particulier en période d'instabilité et de pression accrue sur les systèmes démocratiques et sur les personnes qui jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de nos démocraties ;
3. reconnaît que, dans le contexte actuel, le renforcement de la sécurité démocratique et de la résilience est essentiel à la paix, à la stabilité, à la prospérité et à l'efficacité du multilatéralisme en Europe et au-delà ;
4. souligne que le processus du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe est étroitement lié à la réflexion en cours sur la réforme et le rôle de l'Organisation dans le contexte géopolitique actuel, et invite le Secrétaire Général à poursuivre ce processus dans les limites des ressources existantes de manière structurée et inclusive ;
5. souligne que dans l'identification des priorités pour le prochain Programme et Budget, l'accent devrait être mis sur : l'optimisation de l'impact du Conseil de l'Europe afin que l'Organisation soit adaptée à sa mission et aux défis actuels et émergents ; l'amélioration de la transparence, l'efficacité et l'efficience ; et l'assurance qu'elle soit adaptée à sa mission et aux défis actuels et émergents.